



## ACTUALITÉS

### DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

# Valbiom formule d'autres propositions

La directive 2009/28/CE fixe un objectif contraignant de 10% d'énergie renouvelable dans le secteur du transport en 2020, tout en définissant des critères de durabilité pour les biocarburants.

Le 17 octobre 2012, la Commission européenne propose un amendement (COM(2012) 595 final) destiné à renforcer les critères de durabilité et encourager la transition vers les biocarburants avancés afin, notamment, de réduire la demande supplémentaire de terres agricoles.

#### L'amendement

Pour favoriser le développement des biocarburants avancés, la Commission européenne propose :

- de plafonner les biocarburants conventionnels à 5% de la consommation finale d'énergie dans le secteur des transports en 2020 tout en maintenant l'objectif de 10% d'énergie renouvelable dans le transport;
- de ne plus les subventionner à partir de 2020;
- d'inclure un facteur multiplicatif (x4) pour les biocarburants avancés tout en maintenant la double contribution pour les biocarburants produits à partir de matières lignocellulosiques.

Pour la durabilité, la Commission européenne propose:

- d'imposer aux nouvelles installations d'atteindre 60% de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à partir de 2014 au lieu de 35% jusqu'en 2017 et de 50% postérieurement comme prévu dans la directive 2009/28/CE;
- de prendre en compte l'ILUC dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre des Etats membres, par l'attribution d'un coefficient CO<sub>2</sub> par groupe de matières premières;
- de réexaminer le modèle ILUC en 2017.

#### Biocarburants conventionnels

Pour Valbiom, un changement trop rapide du cadre législatif constitue un signal négatif qui risque de fragiliser le secteur des biocarburants et la confiance des investisseurs. Or, les investissements sont d'une importance capitale pour le développement des biocarburants avancés pour atteindre les objectifs 2020.

Les installations de première génération, désormais surdimensionnées car prévues avant le plafond des 5%,

L'asbl ValBiom, qui soutient le développement durable de la valorisation non-alimentaire de la biomasse, s'inquiète du changement de cap de la Commission européenne en matière de biocarburants.



En proposant le verdissement dans la cadre de la réforme de la pac, la Commission européenne ne va-t-elle pas déplacer une partie de la production agricole destinée à l'alimentation? Photo: M. de N.

devront diminuer leurs volumes de production, trouver de nouveaux marchés, ou encore déplacer leurs volumes excédentaires vers d'autres secteurs comme celui des biomatériaux.

Le surdimensionnement va attiser une concurrence néfaste à cette nouvelle industrie. Quant aux Etats membres ayant déjà dépassé la limite des 5%, ils ont recours au transfert statistique entre Etats membres, mais ce concept devrait encore être clarifié.

Comme 40% à 60% des coproduits des biocarburants actuels sont valorisés dans l'alimentation animale, leur réduction entraînera une augmentation des importations européennes de denrées pour ce secteur, ce qui pourrait également engendrer des changements indirects d'affectation des sols dans les pays tiers.

#### Contribution multiple?

La contribution «multiple» des biocarburants issus de déchets et résidus n'est pas sans risques. Avec la quadruple comptabilisation, une contribution théorique de 5% est obtenue avec une part réelle de seulement 1,25% de ce type de biocarburant.

La contribution réelle n'atteindrait alors que 6,25% (5% + 1,25%) de la consommation finale d'énergie dans le transport. La contribution des carburants fossiles repasserait de 90% à 93,75%.

Le soutien excessif de l'utilisation des déchets pourrait favoriser des importations, des transports sur de longues distances...

Le développement des biocarburants avancés est possible tout en protégeant les investissements déjà réalisés, estime Valbiom qui propose:

- de supprimer la limitation à 5% pour les biocarburants conventionnels tant que le développement des biocarburants avancés n'est pas suffisamment abouti;
- de renforcer le soutien financier à leur développement;
- de promouvoir l'exploitation de terres qui ne sont pas utilisées par des cultures alimentaires;
- de prendre en compte les coproduits issus de la production de biocarburants.

Valbiom propose de rejeter la quadruple comptabilisation des biocarburants issus des déchets et résidus et d'allouer des quotas additionnels (au-delà des 10%) aux biocarburants avancés pour encourager leur pénétration sur le marché tout en protégeant les investissements réalisés.

#### Critères de durabilité

Il est indispensable de développer la filière des biocarburants selon les principes du développement durable. Le modèle ILUC proposé par la Commission européenne est soumis à

### Bon à savoir

**Biocarburants conventionnels:** issus de cultures alimentaires amyliacées, sucrières ou oléagineuses;

**Biocarburants avancés:** issus de la biomasse lignocellulosique, de déchets et de résidus ou produits par des algues.

**Déchets et résidus:** déchets industriels et municipaux, certains déchets ménagers, résidus des industries agricole et sylvicole, algues.

**ILUC (Indirect Land Use Change):** modèle selon lequel la conversion à la production de biocarburants d'une surface agricole initialement destinée au marché alimentaire engendre indirectement la mise en production de terres actuellement non agricoles, provoquant des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires.

certaines contradictions. ValBiom propose donc de rejeter le modèle ILUC tant qu'il n'est pas plus fiable scientifiquement.

Plutôt que d'attribuer un facteur indirect spéculatif au seul secteur des biocarburants, il serait plus efficace de légiférer sur les changements directs d'affectation des sols pour tous les secteurs exploitant des surfaces agricoles (alimentaire, énergétique, pharmaceutique, cosmétique, etc.). De cette manière, il serait possible de les comparer objectivement et d'assurer une gestion durable des ressources mondiales. Un système européen de certification des matières premières permettrait de rassurer autant les investisseurs que les consommateurs en garantissant la traçabilité des matières premières utilisées.

Parallèlement, il importe de poursuivre les efforts d'amélioration des rendements agricoles et d'optimisation des processus de production des biocarburants.

Selon les analystes, il faudra encore attendre minimum 5 à 10 ans avant que des volumes significatifs de biocarburants avancés soient produits en Europe. Or, 2020, c'est déjà demain...